

RH : LA REMUNERATION EN NOUVELLE CALEDONIE

INTRODUCTION :

La rémunération du personnel peut paraître être un sujet sulfureux tellement il paraît complexe. Cette formation contribue à éclaircir ce domaine de façon à ce que vous soyez assurés de ne plus faire d'erreurs et de gagner en sérénité.

PUBLIC :

Collaborateur des services RH. Toute personne souhaitant maîtriser les principes fondamentaux de la rémunération.

DURÉE : 7 heures.

OBJECTIFS :

Connaître toutes les fondamentaux de la définition d'un salaire et de tous ses périphériques
Mettre en application avec assurance les avantages, primes et toutes propositions faites aux salariés

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

Ressources pédagogiques :

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.

De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.

Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.

Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.

Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.

PROGRAMME :

Généralités

Le salaire de base

Le salaire brut

Le salaire net

La modification du salaire

Les avantages en nature et les accessoires du salaire de base

Ce qu'on peut considérer tel un avantage

Ce qui n'est pas considéré comme un avantage

L'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations sociales

Les cas particuliers

Les primes et gratifications

Les frais professionnels

La fixation du salaire

Les salaires minimums légaux

Les grilles des salaires minima professionnels des conventions collectives et des accords d'entreprise (cf. fiche NAO)

L'égalité de rémunération

La convention de forfait

Les heures supplémentaires

Les majorations liées au nombre d'heures effectuées ou aux jours exceptionnels travaillés (nuit, fériés)

Le repos compensateur

Les conventions et accords collectifs

Le versement du salaire

La périodicité

Le mode de paiement

Les acomptes

Les avances

Les retenues sur salaire

La garantie du paiement des salaires

La saisie-arrêt sur salaire et la cession du salaire

Les obligations en matière de salaire

Les mentions sur le bulletin de paie

Le livre de paie

Les recours du salarié

Les actions en paiement